Les examens à pratiquer régulièrement :

- L'autosurveillance
 - > Pesée quotidienne dans les formes évoluées, deux fois par semaine dans les formes débutantes.
 - > Mesure de la pression artérielle en position couchée et debout.
 - Comptage de la fréquence cardiaque au pouls.
 - Appréciation du rythme cardiaque (apparition d'une perte de régularité du rythme : demander confirmation à son infirmière).
- Surveillance régulière par son médecin généraliste et les autres professionnels de santé.
- Analyses biologiques à la fréquence recommandée par son médecin.
- Surveillance chez son cardiologue
 - > Electrocardiogramme au moins deux fois par an.
 - > Echocardiogramme une à deux fois par an.

